

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 décembre 2011 à 9h30**

L'an deux mille onze et le dix sept décembre à 9h30, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

MM. Claude GUIGO – Gérard MILONI – Franck GUIGO – Marc LAPORTE – ~~Annie MEREUX~~ – Olivier LAMAS – Alain MUGNAÏNI – ~~Claude GIORCELLI~~ – Simone MASSONI – ~~Charlotte RULFI~~ – Jean-Louis BAUZIN

**Absents** : Annie MEREUX, Charlotte RULFI (pouvoir à Simone MASSONI), Claude GIORCELLI

**Secrétaire de séance** : Gérard MILONI

Le quorum étant atteint, le Maire annonce la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance du 22 octobre 2011 : après lecture par Marc LAPORTE le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL METROPOLITAIN DE NICE COTE D'AZUR**

---

Monsieur le Maire rappelle que le décret du 17 octobre 2011 a créé la Métropole Nice Côte d'Azur au 31 décembre 2011. La répartition des sièges entre les communes membres prévoit que Venanson disposera d'un délégué au conseil de la Métropole.

Le Maire expose qu'il y a lieu d'élire ce délégué, et qu'il se porte candidat. Il explique que le rôle du délégué sera de représenter la commune, et de défendre les projets communaux devant NCA. Il expose également qu'un conseil des maires sera mis en place, et que ces conseils précéderont les conseils métropolitains.

**M. Claude GUIGO est élu délégué de la commune au conseil de la Métropole Nice Côte d'Azur**

### **POINT SUR LA CREATION DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

---

Pour la gestion des compétences locales qui ne seront pas transférées à la métropole (type portage des repas), les SIVOM cantonaux actuels seront maintenus.

Le Maire ne s'estime pas satisfait de cette évolution, qu'il considère comme une rétrogradation (le nombre des syndicats intercommunaux est sensé diminuer). Il va proposer qu'un SIVOM valléen soit constitué, et d'en remettre la présidence aux 1<sup>er</sup> adjoints des communes.

**La compétence de l'eau et de l'assainissement**, sera vraisemblablement gérée par une régie qui regroupera toutes les communes qui ne sont pas en délégation de service public.

Sur le budget, les emprunts concernant les travaux de l'eau, de l'assainissement seront repris par la métropole.

Le prix de l'eau sera fixé par la commune, mais un lissage sur 11 ans sera effectué, afin d'harmoniser les redevances.

**Voirie** : la voirie est une compétence NCA, et sera gérée par le pôle de proximité. Gérard sera nommé comme délégué pour être le relai auprès de ce pôle.

Jean Michel AIRAUDI, dans un premier temps, exercera les mêmes tâches qu'actuellement. La portion des tâches effectuées pour NCA (nettoyage de la voirie, etc.) sera prise en charge par la métropole, tandis que ses travaux communaux (nettoyage des canaux d'irrigation) sera assumé par la commune.

Concernant le déneigement, jusqu'au 31 décembre il relève de la compétence communale. Au 1<sup>er</sup> janvier il sera pris en charge par NCA.

Sur le budget, les emprunts concernant les travaux de la voirie seront repris par la métropole. Par ailleurs, le conseil général maintient la dotation cantonale.

Enfin, tous les bâtiments communaux resteront communaux. Seul le local utilisé par Jean Michel sera transférée à la métropole.

## **POINT SUR LES FINANCES ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

---

Le maire rappelle la note de présentation du compte administratif tel qu'il a été estimé au 31 novembre 2011, et qui a été distribuée aux conseillers. Sauf erreurs ou catastrophe, des excédents, tant en fonctionnement qu'en investissement sont prévus.

Cela permet d'envisager des orientations.

Le maire présente le tableau des emprunts. Grâce à la reprise des emprunts REA et voirie par NCA, la commune « gagne » 12 000 €, ou plus exactement n'a plus à rembourser 12 000 € d'échéances.

Cela peut permettre de faire de nouveaux emprunts pour les projets communaux.

### **Toit photovoltaïque de la vacherie :**

Le CIC a racheté les créances de Cobsolaire. Les travaux ont été réalisés et les factures validées, la commune va donc payer ces créances au CIC.

Une nouvelle société va être choisie pour terminer les travaux, sur devis, à l'aide du maître d'œuvre.

### **Carte communale**

L'architecte des bâtiments de France a rendu un avis défavorable lors de la pré réunion de la commission des sites. Pour éviter un avis négatif, la commission a décidé de décaler sine die l'examen de notre projet.

Ceci compromet totalement nos chances pour le dépôt du permis de construire de notre projet de champ solaire.

Par contre la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) a rendu un avis favorable sans réserve.

### **Grange du lavoir**

Malgré un travail mené de concert avec notre architecte, l'architecte des bâtiments de France a rendu un avis défavorable sur notre permis de construire. Le Maire rencontre Monsieur Verrier le 20 décembre pour voir quelle suite donner au projet.

Quoiqu'il en soit, il est prévu de réaliser l'emprunt pour ces travaux fin 2012, pour commencer à rembourser en 2013. Ces travaux devraient rapporter des loyers à la commune, et permettre de rembourser l'emprunt.

### **Hôtel Bella Vista**

Un comité de pilotage (COFIL) sera mis en place en janvier. Ce COFIL aura notamment pour mission de valider le cahier des charges et le DCE pour sélectionner le maître d'œuvre.

Le principe de l'acquisition du fonds de commerce est entériné.

Cependant, la valeur du fonds sera estimée par la CCI, par un expert comptable et par France Domaine.

Une fois la valeur acquise, le conseil pourra se décider sur la suite donnée.

Le principe de la reprise de l'activité par un bar associatif est également entériné. L'association s'acquittera d'un loyer du fonds de commerce de 600 €.

Les travaux ne pourront pas démarrer avant 2013.

## CREATION DE LIEUX DE VIE – LANCEMENT DES TRAVAUX

---

Le Maire rappelle le projet de création de deux lieux de vie :

- Réhabiliter le cabanon de la place St Jean, pour une mise à disposition aux associations, et plus largement aux habitants de Venanson,
- Création d'une bibliothèque – médiathèque à la maison Baradas.

Il expose que les travaux ont été estimés à 74 795 € HT, et que des subventions à hauteur de 80 % ont été obtenues auprès de la Région PACA (44 836 €) et de la CARSAT sud est (14 958 €).

Monsieur le Maire propose d'engager les travaux. Pour cela, il convient de sélectionner la ou les entreprises chargées de réaliser les opérations et qu'il faut lancer un appel d'offre en procédure adaptée (art. 28 du code des marchés publics). Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et de l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires qui seront retenus.

Le conseil municipal

- **Accepte** de lancer les travaux de créations de lieux de vie tels qu'énoncés ci-dessus,
- **Décide** de lancer l'appel d'offre en procédure adaptée pour choisir la ou les entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués de la signature, à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération,

## POINT SUR LA PISTE DE RIGONS

---

Franck GUIGO présente l'évolution du dossier de la piste de Rigons. Les propriétaires ont été avertis du projet, et il leur a été demandé par courrier d'accepter de céder une partie de leur terrain pour faire passer la piste. Cette piste est, de façon orale, validée jusqu'à l'Intrau. Au-delà, un propriétaire concerné (M. BAILLET) est opposé.

Néanmoins, le Maire va proposer de prolonger la piste de 200 m, pour désenclaver tout le quartier et permettre un futur accès à l'eau. Cet accès pourrait être assuré par un branchement sur le canal du Libaret qui passe en contrebas et une pompe qui monterait l'eau au quartier pour être stockée dans un bassin. Ce bassin alimenterait les maisons alentours, et l'eau serait rendue potable par les propriétaires par une colonne UV.

Tous ces frais ne seraient pas à la charge de la commune, mais à celle des habitants du quartier qui pourraient se constituer en ASL.

Une réunion sera organisée début 2012 pour présenter ces projets aux résidents de Rigons.

## **OUVERTURE D'UN POSTE A 35 HEURES**

---

Monsieur le Maire rappelle que le poste de Sylviane ALBANO est actuellement à 30 h par semaine. Il souhaite augmenter ce poste à 35 h, notamment parce qu'elle a des nombreuses heures supplémentaires (dues à l'organisation des festivités), et pour pouvoir lui donner des nouvelles missions (gestion du nouveau site internet).

Il expose également que la décision ne peut intervenir immédiatement car la proposition doit d'abord passer devant le comité technique du CDG 06.

Néanmoins il demande l'accord de principe du conseil municipal.

Le conseil accepte, à condition que Sylviane continue à assurer la surveillance du bus.

## **VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR DANIEL BUCHEZ**

---

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande émanant de Monsieur Daniel BUCHEZ, domicilié 911 route des Granges, 06450 VENANSON, né le 19 février 1997 à CLAMECY pour acquérir une parcelle de terrain communal cadastrée sur la commune de Venanson au n° A 520, d'une superficie de 1400 m<sup>2</sup>.

Il propose de vendre le terrain au prix de 3.57 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 4 998 € arrondi à 5 000 €.

Le Conseil Municipal accepte.

## **MISE EN LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL**

---

Pour cette délibération, Monsieur Alain MUGNAÏNI ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le garage communal, situé sur la route de la forêt, actuellement utilisé par Jean Michel AIRAUDI, agent communal, pour le compte de son activité, va être libéré.

Il annonce qu'il a reçu une demande de location de la part de Monsieur Alain MUGNAÏNI

Le maire rappelle les conditions de location des garages. Le bail aura une durée de 3 ans, et un prix annuel de QUATRE CENT SOIXANTE EURO (460 €), révisable suivant l'indice de référence des loyers du 1er trimestre de chaque année. Le bail est accordé pour un usage professionnel du garage.

Le Maire propose que le numéro 7 soit attribué à ce nouveau garage, mis en location.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le bail du garage n° 7 sis route de la forêt à Monsieur Alain MUGNAÏNI pour une durée de TROIS ANS à compter de la date de signature du bail, pour un loyer annuel de 460 euro.

## **MISE EN LOCATION DU LOCAL D'HABITATION DE LA VACHERIE**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de location de la part de Monsieur Jean Marie RIGOGOLO, demeurant 546 route de Bellet à NICE (06200), né le 20 octobre 1951 à NICE, du local d'habitation de la Vacherie de Salès, dit « logement du berger ». Cette demande concerne l'année 2012.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'un agriculteur à l'année dans la vacherie. Cependant il propose que ce local soit loué à Monsieur Jean Marie RIGOGOLO tant qu'il n'est pas utilisé pour les besoins de l'agriculture.

Il propose de louer ce local d'habitation, pour l'année 2012, aux conditions suivantes :

- 800 € pour l'année,
- Révocable à tout moment, pour les besoins de l'exploitation du site

Le Conseil Municipal, décide de louer le local d'habitation de la vacherie de Salès à Monsieur Jean Marie RIGOGOLO.

#### **INDEMNITE DE CONSEIL A VERSER A MME MICHELLE CARREGA, COMPTABLE DU TRESOR**

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° 42.10.2010, du 2 octobre 2010.*

Le Conseil Municipal, décide d'accorder à Madame Michelle CARREGA, trésorière municipale l'indemnité de conseil au vu des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournie par cette dernière,

Cette indemnité sera calculée selon un décompte établi annuellement par ses soins pour une gestion de 360 jours.

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1 et 2**

Les décisions modificatives sur le budget communal suivantes sont acceptées.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6358: Autres droits		4 023 €
<b>TOTAL D011 : Charges à caractère général</b>		<b>4 023 €</b>
D 739116 : Reversement sur FNGIR		2 257€
<b>TOTAL D 014 : atténuation de produits</b>		<b>2 257 €</b>
D 2031 : Frais d'études	3 600 €	
D 2031/602 : Etudes vacherie		3 600 €
<b>Totale D 20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>3 600 €</b>	<b>3 600 €</b>
R 70878 : Remboursement par autres redevables		6 280 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>		<b>6 280 €</b>

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2128: Agencements et aménagements		48 372.22 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>48 372.22 €</b>
R 1322 : Régions		30 000.00 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		18 372.22 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>48 372.22 €</b>

## DECISION MODIFICATIVE N°1 sur le budget REA

---

La décision modificative sur le budget REA suivante est acceptée.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21531: Réseaux d'adduction d'eau		31 721.03 €
D 21532 : Réseaux d'assainissement		1 011.59 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>32 732.62 €</b>
R 13111 : Agence de l'eau		1 762.03 €
R 1313 : Départements		15 858.60 €
R 238 : Avances et acomptes versés/com...		15 111.99 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>32 732.62 €</b>

## QUESTIONS DIVERSES

---

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H15.